



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE KAOACK

DEPARTEMENT DE KAOACK

COMMUNE DE KAOACK

LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Kaolack

A Monsieur (Mme) : NDEYE FATOU DIOUF

Domicilié(e) ou quartier/à : PARCELLES ASSAINIES

CIN N° : 12092092029202

Objet : Notification d'attribution occupancy permit de parcelles.

La commission d'attribution de parcelles, réunie le 16/10/2025, vous a désigné(e) comme attributaire du lot N° TGS1212 du lotissement de SING SING TF2084 à Kaolack.

Il est entendu que l'acquisition de la parcelle est assujettie au paiement de la taxe de bornage auprès du receveur municipal. Il est porté à la connaissance de l'attributaire qu'un délai de 30 jours lui est accordé pour s'acquitter de cette formalité. Faute de quoi, il sera procédé purement et simplement au retrait de la parcelle.

Fait à Kaolack, le 16/10/2025

Le Maire

Le Maire
Commune de Kaolack